



SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT – SGS



OBJECTIF

Permettre aux salariés d'être sensibilisés aux gestes de secours.

COMPETENCES VISEES

- Protéger.
- Alerter ou faire alerter.
- Secourir.



ORGANISATION – DUREE

L'organisation est variable en fonction des modules choisis.

Formation théorique de 00h30 + 1h30 de pratique pour 2h

CONTENU DE LA FORMATION

1. Assurer sa propre sécurité, celle de la victime ou de toute autre personne ;
2. Transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention (Module obligatoire) ;
3. Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
4. La victime s'étouffe ;
5. La victime présente un malaise ;
6. La victime présente une brûlure ;
7. La victime présente un douleur empêchant certains mouvements ;
8. La victime présente une plaie qui ne saigne pas abondamment ;
9. Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe ;
10. Réagir face à une victime qui ne répond pas mais elle respire ;

DELAJ D'INSCRIPTION

Inscription dans un délai de 15 jours, au plus tard, avant le début de formation.



SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT – SGS



METHODES PEDAGOGIQUES

Méthode active participative basée sur l'alternance de transmission de savoirs et **ateliers pratiques** afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.

Accompagnement personnalisé par des méthodes d'écoute et de questionnement.

Le déroulement de la formation **alterne les parties théoriques et pratiques.**

Démonstration, application (*30% de formation théorique et 70% de formation pratique*).

MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable – vidéo projecteur – Mannequin Adulte/ Enfant/ Nourrisson – Défibillateur – Matériels de mise en situation d'accident simulé – Tapis de sol

L'ensemble du matériel est désinfecté avec un protocole de désinfection entre chaque formation

EVALUATION - CERTIFICATION

Participation active à tous les chapitres

Evaluation formative consignée dans une fiche de suivi reprenant les compétences et les connaissances de l'apprenant.

Délivrance d'un Certificat de réalisation à l'employeur conformément aux exigences du Ministère du Travail (Art.6353-1 du code du Travail).

Attestation de suivi de formation

MAINTIEN- ACTUALISATION DES COMPETENCES

Un recyclage est conseillé tous les 24 mois.

INTERVENANT

Formateur certifié par le réseau prévention INRS

Durée

De 2 heures à 7h en présentiel

Public

Cette formation s'adresse à toute personne travaillant dans l'établissement

Prérequis

Aucun

Effectif

12 personnes maximum

Organisation

Formation assurée en INTRA entreprise

Documents nécessaires

Bulletin d'inscription à une action de formation.
Questionnaire: auto positionnements et recueil des besoins & attentes des participants.

Niveau de connaissance préalable pour suivre cette formation

Aucune compétence préalable nécessaire pour participer à cette formation.

Réglementaire

Art. R4224-15, Art. R4224-16 du Code du Travail

Accessibilité aux personnes présentant un handicap

Prendre contact avec le centre de formation SPFO afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation. (*interprète, accès PMR, etc.*)

Habilitations



Tarification

Sur devis